

Démarche : Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année scolaire - Académie de Clermont-Ferrand

Organisme : Académie de Clermont-Ferrand - Instruction En Famille

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

<H2>1. Qu'est-ce que l'instruction dans la famille ?</H2>

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants de 3 à 16 ans. Elle est donnée dans les établissements d'enseignement publics ou privés.

Elle peut exceptionnellement être dispensée dans la famille par les parents, par l'un d'entre eux ou par toute personne de leur choix, sur autorisation préalable du directeur des services départementaux de l'éducation nationale (DASEN).

<H2>2. Qui peut faire une demande d'autorisation d'instruction dans la famille pour <b>situations exceptionnelles</b> en cours d'année scolaire ? </H2>

Vous pouvez faire cette demande si vous êtes titulaire de l'autorité parentale de l'enfant.

A ce titre, vous devez renseigner <b>votre nom</b> dans "Votre identité" et non celui de votre enfant.

<H2>3. Pour quelles <b>situations exceptionnelles</b> pouvez-vous solliciter une demande d'autorisation d'instruction dans la famille ?</H2>

- <li>1a. L'état de santé de l'enfant</li>
- <li>1b. La situation de handicap de l'enfant</li>
- <li>3b. L'éloignement géographique de tout établissement scolaire public</li>
- <li>Menace sur l'intégrité physique ou morale de l'enfant (après concertation avec le directeur de l'établissement dans lequel est inscrit l'enfant)</li>

<b>Seules les situations apparues postérieurement au calendrier de dépôt des demandes sont concernées par cette démarche.</b>

<H2>4. Comment faire une demande d'autorisation d'instruction dans la famille pour <b>situations exceptionnelles</b> ?</H2>

La demande d'autorisation d'instruction dans la famille se fait en 4 étapes :

1. Vous remplissez ce formulaire en ligne (équivalent au formulaire Cerfa n°16212\*04 de demande d'autorisation d'instruction dans la famille).

Toute demande d'autorisation d'instruction dans la famille requise par l'article L. 131-5 du code de l'éducation doit être signée par les deux personnes titulaires de l'autorité parentale, même si l'enfant était déjà instruit dans la famille l'année

## Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année précédente.

2. La Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du lieu de résidence de l'enfant recevra votre demande et les pièces justificatives nécessaires.

3. La DSDEN accuse réception de votre demande en indiquant, le cas échéant, les documents manquants à fournir.

4. Après réception de votre dossier complet, vous recevrez une réponse de la DSDEN dans un délai maximum de deux mois. Passé ce délai et en l'absence de réponse de la DSDEN, votre demande est acceptée.

<H2>5. Quelle est la durée d'une autorisation d'instruction dans la famille pour <b>situations exceptionnelles</b> ?</H2>

<em>Cas général</em>

L'autorisation est accordée pour la durée de l'année scolaire.

En conséquence, vous devez déposer chaque année une demande d'autorisation d'instruction dans la famille auprès de la DSDEN du lieu de résidence de l'enfant.

<em>Cas particulier</em>

L'autorisation peut être accordée pour une durée maximale de trois années scolaires lorsque la demande est motivée par l'état de santé de l'enfant ou son handicap.

### Précision

**??** Vous déposez une demande dans <strong>l'Académie de Clermont-Ferrand.</strong>

### Votre demande relève du département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Allier (03)

Cantal (15)

Haute-Loire (43)

Puy-de-Dôme (63)

## Scolarité antérieure

Indiquer, le cas échéant, le dernier établissement scolaire fréquenté par l'enfant

### Niveau

Maternelle

Petite section

Moyenne section

Grande section

Élémentaire

CP

CE1

CE2

CM1

CM2

Collège

6<sup>e</sup>

# Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année

5e

4e

3e

SEGPA

Lycée

Seconde

Première

Terminale

CAP

Bac pro

## Année scolaire

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

2025/2026

2024/2025

## Pour quel motif sollicitez-vous une demande d'autorisation d'instruction dans la famille ?

### Motif

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1a. État de santé de l'enfant

1b. Situation de handicap de l'enfant

3b. Éloignement géographique de tout établissement scolaire public

Menace sur l'intégrité physique ou morale de l'enfant (après concertation avec le directeur de l'établissement dans lequel est inscrit l'enfant)

## Identité de l'enfant

Nom de naissance de l'enfant

Prénom USUEL de l'enfant

Autres prénoms de l'enfant

### Sexe (E)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Masculin

Féminin

Date de naissance (E)

# Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année

**Commune de naissance (E)**

**Département de naissance (E)**

**Pays de naissance (E)**

**Nationalité (E)**

**Adresse du domicile habituel de l'enfant**

**Commune du domicile de l'enfant**

**Document justifiant de l'identité de l'enfant :**

**Type de document**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Carte d'identité (recto/verso)

Passeport en cours de validité

Livret de famille

Extrait d'acte de naissance

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Document justificatif

**Type de document**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Carte d'identité (recto/verso)

Passeport en cours de validité

Livret de famille

Extrait d'acte de naissance

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Document justificatif

**Type de document**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Carte d'identité (recto/verso)

Passeport en cours de validité

# Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année

Livret de famille

Extrait d'acte de naissance

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document justificatif

## Identité des personnes responsables de l'enfant

### Représentant 1 : personne titulaire de l'autorité parentale

#### Votre civilité (1)

Mme

M.

#### Nom de naissance (1)

#### Nom d'usage (si différent du nom de naissance) (1)

#### Prénom(s) (1)

#### Date de naissance (1)

#### Commune de naissance (1)

#### Département de naissance (1)

#### Pays de naissance (1)

#### Vous avez l'autorité parentale de l'enfant car vous êtes (1)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Mère

Père

Autre situation

#### Indiquer votre situation (1)

#### Professions et catégories socio-professionnelles (1)

10 AGRICULTEURS EXPLOITANTS

# Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année

10 Agriculteurs exploitants

20 ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

21 Artisans

22 Commerçants et assimilés

23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

30 CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES

31 Professions libérales

33 Cadres de la fonction publique

34 Professeurs, professions scientifiques

35 Professions de l'information, des arts et des spectacles

37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

40 PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés

43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social

44 Clergé, religieux

45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise

47 Techniciens

48 Contremaîtres, agents de maîtrise

50 EMPLOYÉS

52 Employés civils et agents de service de la fonction publique

53 Policiers et militaires

54 Employés administratifs d'entreprise

55 Employés de commerce

56 Personnels des services directs aux particuliers

60 OUVRIERS

62 Ouvriers qualifiés de type industriel

63 Ouvriers qualifiés de type artisanal

64 Chauffeurs

65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport

67 Ouvriers non qualifiés de type industriel

# Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année

68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal

69 Ouvriers agricoles

70 RETRAITÉS

71 Retraités agriculteurs exploitants

72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise

74 Anciens cadres

75 Anciennes professions intermédiaires

77 Anciens employés

78 Anciens ouvriers

80 PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé

83 Militaires du contingent

84 Élèves, étudiants

85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)

86 Personnes sans activité professionnelle > = 60 ans (sauf retraités)

**Téléphone portable (1)**

**Téléphone fixe (1)**

**Adresse de courriel (1)**

**Adresse du domicile habituel du représentant 1 (1)**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Document justifiant de l'identité du représentant 1 (1)

Copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Dans le cas où la personne titulaire de l'autorité parentale n'est pas un parent : copie du document attestant qu'elle est titulaire de l'autorité parentale. (1)

**Le représentant 1 dispose d'un justificatif de domicile de moins d'un an à son nom (1)**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Document de moins d'un an justifiant du domicile de la personne titulaire de l'autorité parentale (1)

**Si le représentant 1 n'a pas de justificatif de domicile à son nom (1)**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Pièce justifiant de l'identité de l'hébergeant (1)

Il est possible de déposer soit une copie de la carte d'identité (recto/verso), du passeport en cours de validité, du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Lettre originale de l'hébergeant signée certifiant que le titulaire de l'autorité parentale habite chez lui (1)

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins d'un an (1)

**Informations que le représentant 1 souhaite porter à la connaissance de l'administration concernant la situation familiale**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Pièce complémentaire

**Représentant 2 : personne titulaire de l'autorité parentale**

**Votre civilité (2)**

Mme

M.

**Nom de naissance (2)**

**Nom d'usage (si différent du nom de naissance) (2)**

**Prénom(s) (2)**

**Date de naissance (2)**

**Commune de naissance (2)**

Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année  
Département de naissance (2)

Pays de naissance (2)

**Vous avez l'autorité parentale de l'enfant car vous êtes (2)**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Mère
- Père
- Autre situation

**Indiquer votre situation (2)**

**Professions et catégories socio-professionnelles (2)**

- 10 AGRICULTEURS EXPLOITANTS
- 10 Agriculteurs exploitants
- 20 ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE
- 21 Artisans
- 22 Commerçants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 30 CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES
- 31 Professions libérales
- 33 Cadres de la fonction publique
- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- 40 PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES
- 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise

# Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année

## 50 EMPLOYÉS

52 Employés civils et agents de service de la fonction publique

53 Policiers et militaires

54 Employés administratifs d'entreprise

55 Employés de commerce

56 Personnels des services directs aux particuliers

## 60 OUVRIERS

62 Ouvriers qualifiés de type industriel

63 Ouvriers qualifiés de type artisanal

64 Chauffeurs

65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport

67 Ouvriers non qualifiés de type industriel

68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal

69 Ouvriers agricoles

## 70 RETRAITÉS

71 Retraités agriculteurs exploitants

72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise

74 Anciens cadres

75 Anciennes professions intermédiaires

77 Anciens employés

78 Anciens ouvriers

## 80 PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé

83 Militaires du contingent

84 Élèves, étudiants

85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)

86 Personnes sans activité professionnelle > = 60 ans (sauf retraités)

### Téléphone portable (2)

### Téléphone fixe (2)

### Adresse de courriel (2)

## Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année

Adresse du domicile habituel du représentant 2 (2)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document justifiant de l'identité du représentant 2 (2)

Copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dans le cas où la personne titulaire de l'autorité parentale n'est pas un parent : copie du document attestant qu'elle est titulaire de l'autorité parentale. (2)

### Le représentant 2 dispose d'un justificatif de domicile de moins d'un an à son nom (2)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document de moins d'un an justifiant du domicile de la personne titulaire de l'autorité parentale (2)

### Si le représentant 2 n'a pas de justificatif de domicile à son nom (2)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justifiant de l'identité de l'hébergeant (2)

Il est possible de déposer soit une copie de la carte d'identité (recto/verso), du passeport en cours de validité, du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Lettre originale de l'hébergeant signée certifiant que le titulaire de l'autorité parentale habite chez lui (2)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins d'un an (2)

## Identité de la ou des personne(s) chargée(s) d'instruire l'enfant

### Personne(s) chargée(s) d'instruire l'enfant

Cocher la ou les cases correspondantes

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Représentant 1

Représentant 2

Autre(s) personne(s)

Remplir cette rubrique seulement si la ou les personnes chargée(s) d'instruire l'enfant est (sont) différente(s) des personnes titulaires de l'autorité parentale.

Vous pouvez déclarer autant de personnes que nécessaire en appuyant sur le bouton "Ajouter un élément pour « Personne chargée d'instruire » "

# Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année

## Désigner une autre personne chargée d'instruire

### Civilité

Mme

M.

### Nom de naissance

### Nom d'usage (si différent du nom de naissance)

### Prénom(s)

### Date de naissance

### Commune de naissance

### Département de naissance

### Lien avec l'enfant

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document attestant de l'identité de la personne chargée d'instruire l'enfant lorsque cette dernière n'est pas un des titulaires de l'autorité parentale

Copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans.

### Civilité

Mme

M.

### Nom de naissance

### Nom d'usage (si différent du nom de naissance)

### Prénom(s)

### Date de naissance

### Commune de naissance

# Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année

Département de naissance

Lien avec l'enfant

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Document attestant de l'identité de la personne chargée d'instruire l'enfant lorsque cette dernière n'est pas un des titulaires de l'autorité parentale

Copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans.

**Civilité**

- Mme

- M.

Nom de naissance

Nom d'usage (si différent du nom de naissance)

Prénom(s)

Date de naissance

Commune de naissance

Département de naissance

Lien avec l'enfant

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Document attestant de l'identité de la personne chargée d'instruire l'enfant lorsque cette dernière n'est pas un des titulaires de l'autorité parentale

Copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans.

## Lieu de dispense de l'instruction dans la famille

**Lieu de dispense de l'instruction dans la famille**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Domicile de la personne responsable 1

## Le cas échéant, identité de l'organisme d'enseignement à distance participant aux apprentissages de l'enfant

### Organisme

Indiquez tout élément utile : dénomination, site web, adresse, coordonnées, etc.

## Documents à joindre selon le motif de la demande

### 1a. État de santé de l'enfant

- Un certificat médical de moins d'un an sous pli fermé attestant de la pathologie de l'enfant.

#### Certificat médical de moins d'un an attestant de la pathologie de l'enfant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

### 1b. Situation de handicap de l'enfant

Les pièces nécessaires sont les suivantes

- Le certificat médical prévu par l'article R. 146-26 du code de l'action sociale et des familles (Cerfa n° 15695 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19996>)

OU

- Les décisions relatives à l'instruction de l'enfant de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

<br></br>

Il est possible de déposer ces pièces directement dans ce formulaire ou de les transmettre par voie postale à la DSDEN de votre département.

#### Certificat médical prévu par l'article R. 146-26 du code de l'action sociale et des familles

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

# Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année

Document

## Décisions relatives à l'instruction de l'enfant de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

### Je préfère procéder à l'envoi postal du certificat médical.

Le certificat médical est à adresser à :

DSDEN du Puy-de-Dôme  
DDES  
Site Léo Lagrange  
3 avenue Vercingétorix  
63 034 Clermont-Ferrand cedex 1

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Je préfère procéder à l'envoi postal des pièces médicales mentionnées ci-dessus.

Les pièces médicales sont à adresser à :

DSDEN du Puy-de-Dôme  
DDES  
Site Léo Lagrange  
3 avenue Vercingétorix  
63 034 Clermont-Ferrand cedex 1

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Je préfère procéder à l'envoi postal du certificat médical.

Le certificat médical est à adresser à :

DSDEN de l'Allier  
DES  
Château De Bellevue  
Rue Aristide Briand  
03400 Yzeure

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Je préfère procéder à l'envoi postal des pièces médicales mentionnées ci-dessus.

Les pièces médicales sont à adresser à :

DSDEN de l'Allier  
DES  
Château De Bellevue

# Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année

Rue Aristide Briand  
03400 Yzeure

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Je préfère procéder à l'envoi postal du certificat médical.

Le certificat médical est à adresser à :

DSDEN du Cantal  
DOSE  
11, place de la Paix  
15012 Aurillac cedex

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Je préfère procéder à l'envoi postal des pièces médicales mentionnées ci-dessus.

Les pièces médicales sont à adresser à :

DSDEN du Cantal  
DOSE  
11, place de la Paix  
15012 Aurillac cedex

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Je préfère procéder à l'envoi postal du certificat médical.

Le certificat médical est à adresser à :

DSDEN de la Haute-Loire  
DVSI  
7, rue de l'école Normale  
CS 50349  
43009 Le Puy en Velay cedex

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Je préfère procéder à l'envoi postal des pièces médicales mentionnées ci-dessus.

Les pièces médicales sont à adresser à :

DSDEN de la Haute-Loire  
DVSI  
7, rue de l'école Normale  
CS 50349  
43009 Le Puy en Velay cedex

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### 3b. Éloignement géographique de tout établissement scolaire public

# Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année

## 3b. Éloignement géographique de tout établissement scolaire public

Nom du document transmis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

Nom du document transmis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

Nom du document transmis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

Menace sur l'intégrité physique ou morale de l'enfant (après concertation avec le directeur de l'établissement dans lequel est inscrit l'enfant)

Avis circonstancié du directeur de l'établissement d'enseignement public ou privé dans lequel est inscrit l'enfant sur le projet d'instruction dans la famille

Nom du document transmis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

Nom du document transmis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

Nom du document transmis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

Tout document utile de nature à établir que l'intégrité physique ou morale de l'enfant est menacée

Nom du document transmis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

Nom du document transmis

# Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

### Nom du document transmis

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

## Déclaration sur l'honneur

### Précisions

**??** Vous déposez une demande dans <strong>l'Académie de Clermont-Ferrand.</strong>

**Je certifie sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce formulaire et les documents joints sont exacts.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette demande auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du lieu de résidence de l'enfant.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Attestation de déclaration conjointe

A télécharger, renseigner et déposer signée sous format PDF.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de déclaration conjointe

Le document doit être transmis signé.

## Je déclare avoir déposé une demande d'autorisation d'instruction en famille dans un autre département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

### Département concerné

### Traitement des données à caractère personnel

Vos données personnelles sont collectées sous la responsabilité du ministre chargé de l'éducation nationale (110 rue de Grenelle 75007 Paris). Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable de traitement est soumis en application du c) du 1. de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Vos données sont collectées afin d'instruire les demandes d'autorisation d'instruction dans la famille et d'assurer le contrôle et le suivi des enfants instruits dans la famille.

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées de manière indirecte :

Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année  
– l'identifiant national élève (INE), issu des applications SIECLE et ONDE, mises en œuvre par le ministère chargé de l'éducation nationale ;

– l'inscription des personnes responsables de l'enfant et de la personne chargée d'instruire l'enfant au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (FIJAIT) et au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV), mis en œuvre par le ministère de la justice.

En cas de réponse favorable à votre demande, vos données seront supprimées par les personnes chargées d'instruire les demandes d'autorisation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de votre lieu de résidence à l'issue de la durée de validité de l'autorisation d'instruction dans la famille.

En cas de réponse défavorable, vos données seront supprimées par les personnes chargées d'instruire les demandes d'autorisation au sein de la DSDEN de votre lieu de résidence à l'expiration du délai de recours contentieux, soit deux mois à compter de la notification de la décision, sauf dans l'hypothèse où un recours serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Sont destinataires des données collectées, dans le cadre de leurs attributions et dans la limite du besoin d'en connaître :

– le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et les personnes chargées d'instruire les demandes d'autorisation au sein des DSDEN du lieu de résidence des personnes responsables de l'enfant ;

– les membres de la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs contre les décisions de refus d'autorisation, conformément à l'alinéa 8 de l'article L. 131-5 du code de l'éducation ;

– les personnels habilités en charge des contentieux au sein des services académiques ou du ministère ;

– les médecins de l'éducation nationale pour les données relatives à la santé de l'enfant ;

– les personnes responsables de l'enfant peuvent être informées du fait que la personne chargée d'instruire l'enfant dans la famille est inscrite au FIJAIT ou au FIJAISV, en application de l'article L. 131-11-1 du code de l'éducation, et de la décision d'autorisation ou de refus d'instruction dans la famille ;

– les maires, les préfets et les présidents des conseils départementaux, en application des articles L. 131-5 et L. 131-10 du code de l'éducation.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et de limitation que vous tenez des articles 15, 16 et 18 du RGPD auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de votre lieu de résidence (coordonnées disponibles à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/les-regions-academiques-academies-et-services-departementaux-de-l-education-nationale-6557>).

De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère chargé de l'éducation nationale :

– à l'adresse suivante: [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr) ;

– via le formulaire de saisie en ligne ;

– ou par courrier adressé au :

Ministère chargé de l'éducation nationale, À l'attention du délégué à la protection des données (DPD) 110, rue de Grenelle 75357 Paris Cedex 07 (Ne pas envoyer le dossier de demande d'autorisation d'instruction dans la famille à cette adresse).

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère chargé de l'éducation nationale, que vos droits en matière de protection de données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation

Demande d'autorisation d'instruction en famille pour situations exceptionnelles en cours d'année auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3, place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

<https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte>

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Vous ne devez pas adresser de demande d'autorisation d'instruction dans la famille au délégué à la protection des données. Celle-ci doit être déposée auprès de la DSDEN du département de résidence de votre enfant.